

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 24 juin 2019 à 20h00**  
**Présidence : M. Boris Cuanoud**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, notre secrétaire Mme F. Gantin ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 06 mai 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis Municipal N° 02/2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018
6. Préavis municipal N° 03/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 91'211.45 pour les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente
7. Nomination d'une Commission de suivi du projet de la salle de gymnastique triple
8. Motion pour demander à la Municipalité d'examiner sérieusement la possibilité de prendre en charge ou de négocier l'accès aux installations sportives du site GEMS. Matthew Thomson
9. Rapport des délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie
10. Rapport du Président
11. Rapport du Syndic
12. Election du Président
13. Election des Vice-Présidents
14. Election des scrutateurs
15. Election des scrutateurs suppléants
16. Election de la Commission de gestion
17. Propositions individuelles

La motion reçue ce jour est valable et a été ajoutée au point n°8.

**Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité**

**1. Appel**

36 Conseillers participent à la séance, 11 excusés, 1 absent.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

## 2. Procès-verbal de la séance du 6 mai 2019

Correction demandée par M. M.-O. Christinat sur la page 2520 :

- Remplacer « Si on n'accorde notre musique » par « Si la fanfare n'est » ;

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

## 3. Communications du Bureau

### Votations du 19 mai 2019

Taux de participation à Etoy : 47 %

<b>Objets de votations fédérales</b>	<b>Etoy</b>	<b>Suisse</b>
Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)	Oui	Oui
Directive de l'UE sur les armes	Oui	Oui

**Votations 2019** : 10 février / EC CE 17 mars (1<sup>er</sup> tour) / 19 mai / **E CN** 20 octobre / 24 novembre.

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2019 et des dates de remises des rapports de Commission :

<b>Séances CC 2019</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
18 février	06 février	
25 mars	13 mars	<u>ANNULE</u>
06 mai	24 avril	
24 juin	12 juin	
<b>23 septembre</b>	<b>11 septembre</b>	
28 octobre	16 octobre	
09 décembre	27 novembre	Repas de fin d'année

**Trophée de la préfecture 2019** organisé par la Société de Sauvetage de St Prex, le samedi 25 mai. Trophée à nouveau remporté par l'équipe d'Etoy.

## 4. Communications de la Municipalité

a) M. J. Fernandez, Syndic :

Nous vous informons conformément à l'art. 107d de la loi sur les Communes, que la Municipalité d'Etoy a conclu avec la Municipalité de Buchillon, un contrat de droit administratif relatif à l'administration, le contrôle et la gestion des sentences Municipales, relatives à la mise à ban du parking qui se trouve près de la salle de gymnastique de la Commune de Buchillon, mais sur le territoire de notre Commune.

Nous avons eu le plaisir d'apporter les vœux de la Commune et de ses habitants ce dimanche 23 juin 2019 à Mme Gertrud Knafel, qui a fêté ses 100 ans.

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse l'école internationale GEMS World Academy, fermera définitivement ses portes le 28 juin prochain ce que nous regrettons pour les collaboratrices et collaborateurs, pour les élèves et leurs parents.

Dès que la Municipalité a eu connaissance de cette triste nouvelle, apprise par un journaliste qui m'avait contacté le mercredi 29 mai dernier, veille de l'Ascension, pour me demander de lui confirmer l'information, que je n'avais pas, ensuite par un parent d'élève, j'ai pris contact avec la direction de l'école qui me confirma cette décision de fermeture.

Dès le lundi nous avons entrepris des démarches avec un rendez-vous avec la direction de l'établissement pour connaître les tenants et aboutissants de cette fermeture, de contacter le représentant du propriétaire et d'essayer de trouver éventuellement une solution, puisque certains parents d'élèves avaient également le souhait de pouvoir continuer. Malheureusement, après quelques jours la décision de fermeture a été confirmée.

Les services cantonaux ont été également contactés puisqu'une centaine d'emplois sont concernés par cette fermeture.

Une chose est extrêmement importante les bâtiments et parcelles au nombre de 4 que l'école occupe, ne sont pas en propriété. GEMS loue ces infrastructures.

Il faut savoir également que les parcelles où se situent partiellement les terrains multisports, terrain de football et parkings, sont des parcelles avec des droits à bâtir, le centre sportif quant à lui est situé sur une parcelle extérieure à ce périmètre.

Actuellement nous avons des contacts avec le représentant du propriétaire qui est une société au Luxembourg et essayons de trouver une solution pour que les clubs de natation, les écoles de natation, l'Assagie et d'autres entités ayant loué des prestations à GEMS, puissent continuer leurs activités à la rentrée.

Une réunion a eu lieu avec tous les intervenants jeudi dernier et un questionnaire a été envoyé. Après analyse, nous pourrions essayer de compléter une planification financière et voir avec le propriétaire quelles solutions il envisage.

Actuellement toutes les options sont ouvertes. Si une école était intéressée à la reprise ce serait simple, mais si comme à l'origine le bâtiment revient dans giron du tertiaire, les autres parcelles comme déjà indiqué sont potentiellement constructibles.

Je ne peux pas vous donner de chiffres, vous le comprendrez aisément, mais nous sommes dans des chiffres élevés.  
La Municipalité a agi dès le début de cette affaire et continue d'agir sur ce dossier.

**b) M. C. Viquerat :**

Une information sur le préavis 01/2019, qui reste toujours une opportunité : les travaux vont commencer le 8 juillet et seront opérés par 2 équipes et devraient se terminer au plus tard le 15 septembre, voire fin août.

**c) M. J.-M. Schlaeppli :**

**Permis délivrés :**

**Permis de construire avec mise à l'enquête :**

Parcelle 859, DDP 1074 Commune d'Etoy et Tennis-Clubs

- Intégration de deux nouveaux cours de tennis.

**Permis de construire avec dispense d'enquête**

Parcelle 859, Monsieur Pascal BOLLE-PICARD route du Stand 45

- Création d'un escalier de secours extérieur et porte d'extérieure, canal pour cheminée de salon, mise en conformité de l'appartement.

Parcelle 1354, Madame Anouk Sponsiello, Chemin de Pra-Riondet 23

- Installation d'une pergola bioclimatique.

Parcelle 853, Madame et Monsieur Elisabeth et Christophe Gellet, Chemin neuf n°5

- Transformation de deux terrasses en vérandas.

Parcelle 1401, Monsieur et Madame Spring, Prieuré 8

- Transformations extérieures et ajout d'une fenêtre.

**Pompiers**

Le week-end du 15 juin nous a appris encore une fois que nous ne sommes pas à l'abri de catastrophes météorologiques. Pluie, grêle et orage ont fait des dégâts à vos maisons jardins et biens de toutes sortes. Il y a eu 1'144 appels à la centrale 118 en moins de 2 heures, 54 interventions du SIS Morget la plupart dans le périmètre Etoy-St Prex entre samedi dès 16h20 et dimanche après-midi.

Un grand merci à eux pour leur travail soutenu.

Sachant cela et voyant surtout la répétition de ces cas, je vous enjoins à vous préparer à ce déchainement de la nature. Pourquoi ne pas réfléchir à des solutions pratiques pour éviter de futurs dégâts. Je sais cela peut paraître un peu simple, mais des mesures de prévention avec l'achat de sacs de sables ou d'autres mesures techniques devant l'entrée des parkings sous-terrain et toujours d'entretenir vos sauts-de-loup, descente d'eau et chenaux, caniveau, même si dans le cas du Week-end passé la quantité d'eau était trop importante pour être assimilée.

Encore un point important lors de cette journée mémorable, les services de météo avait prévu des orages importants et les applications météo sur nos smartphones ont bien relayé l'information. J'aimerais vous conseiller 2 applications intéressantes et crédibles disponibles sur l' « Appstore » et « Google store ».

Les établissements cantonaux d'assurance nous proposent « Alarme météo » qui vous avertit de tous les dangers météorologiques, vent, pluie, orage, application paramétrable par localisation.

L'office fédérale de la protection de la population nous propose l'application « Alertswiss » en un seul mot. Cette application paramétrable par canton vous informe de tous dangers qu'ils soient météorologiques ou accidentels.

Ces applications ont très bien fonctionné ce fameux week-end en envoyant en push bien en avance l'annonce du déchaînement des éléments.

## **5. Préavis Municipal N°02/2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018**

La parole est donnée à M. V. Bovet, rapporteur de la Commission de gestion pour lecture des conclusions de son rapport :

« En conclusion de ce rapport, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2018, ainsi que le bilan, tels que présentés ;
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes. »

Le débat est ouvert en commençant par les questions d'ordre général sur le préavis, le rapport de la Commission de gestion et les commentaires de compte, puis seront passées en revue les feuilles des comptes 2018, feuille après feuille, de la page 29 à 39.

- M. F. Magnollay : Page 16, est-ce que la baisse de la ristourne sur l'achat des sacs est due à la baisse des ventes ?

- M. J.-M. Schlaeppi confirme.

- M. F. Magnollay : Page 19, il y a une très bonne explication de la facture sociale et son financement. Je ne parviens pas à additionner les 4 millions 311. Il me manque quelque chose mais je ne sais pas quoi.

- M. J. Fernandez : Il manque l'écrêtage.

- M. G. Biondi-Morra : Demande d'explication sur l'amortissement supplémentaire du patrimoine administratif, 363-33-21.

- M. J. Fernandez : C'est un amortissement extraordinaire lié aux résultats, comme annoncé lors du dernier Conseil.

- M. P. Luthi : Question sur la vente des vins de la Commune, les chiffres sont faibles, qu'en est-il ? 31-43-55.

- M. R. Corthay : Ces chiffres représentent uniquement les vins que la Commune achète pour sa propre consommation, rien à voir avec la souscription qui est individuelle.

- M. M.-O. Christinat signale qu'il y a 2 pages 37.

- M. G. Biondi-Morra : Sur les pages 42-43, en matière d'électricité, est ce que la Commune a un tarif préférentiel vu que nous sommes actionnaire à la SEFA ?

- M. R. Corthay : Le prix est fixé par compteur, chaque bâtiment a son propre tarif. Ainsi le tarif est plus intéressant aux Communaux du fait de la taille du bâtiment par exemple.

- M. G. Biondi-Morra demande des précisions sur ce que sont les attributions au fond et financement spéciaux.

- M. C. Viquerat : Je suppose que vous faites référence à un des comptes égouts ou eaux qui doivent être équilibrés, l'excès de recettes est mis sur un compte de réserve.

### **Votations**

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2018, ainsi que le bilan, tels que présentés ;

**Adopté à l'unanimité**

2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;

**Adopté à l'unanimité**

3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

**Adopté à l'unanimité**

- M. B. Cuanoud remercie la Municipalité pour le travail accompli lors de ces comptes, il y a beaucoup d'explications ce qui limite les questions.

### **6. Préavis municipal N° 03/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 91'211.45 pour les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente**

La parole est donnée à Mme. S. Capt, rapporteur pour la Commission ad hoc pour lecture de son rapport :

« Ainsi, au vu de ce qui précède, la Commission vous recommande, à l'unanimité :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 91'211.45 pour la réalisation des travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;

3. De financer tout ou partie du montant de ces travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte « pour travaux futurs » et par le résultat des exercices futurs. »

La parole est donnée à M. M. Thomson, rapporteur pour la Commission des finances, pour lecture des conclusions de son rapport :

« En conclusion, la Commission des finances, à la majorité, propose au Conseil Communal :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 81'.000.00 pour la réalisation des travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;
3. De financer le montant de ces travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte « pour travaux futurs » dans l'année de l'investissement. »

- M. B. Cuanoud : Je vous rends attentif que les conclusions du rapport de la Commission des finances diffèrent de celles de la Commission ad hoc sur les points 2, 3, 4. À la suite de discussions avec la Municipalité, elle se rallie au point 3 du rapport de la Commission des finances mais pas aux 2 autres propositions.

- M. J. Fernandez : Comme vous avez pu le constater depuis quelques temps, la Commission des finances trouvent que les réponses de la Municipalité ne sont pas conformes à leurs attentes. Pour le préavis qui vous est soumis ce soir, des propos peu amènes ont été écrits et de ce fait la Municipalité souhaite apporter quelques précisions.

Nous avons reçu en date du 28 mai un mail de Monsieur le Président de la Commission des finances (CoFin) avec une liste de questions et avec un délai de réponse au 31 mai et invitant la Municipalité, au cas où ce délai ne pouvait être tenu, à les rejoindre le lundi 3 juin. Nous avons répondu en date du 29 mai.

Le lundi 3 juin, nous avons reçu une demande complémentaire et Monsieur le président de la CoFin, nous indiquait et je cite « Afin de libérer la Municipalité de se déplacer ce soir à la buvette de la salle polyvalente, une question reste encore ouverte. » les questions portaient sur le poste régie et divers ainsi que sur les escomptes et rabais. Nous y avons également répondu le même jour, puisque cela nous était demandé.

Si les réponses fournies n'étaient pas satisfaisantes aux yeux de la CoFin un téléphone pour qu'une délégation de la Municipalité soit présente malgré tout ce même lundi 3 juin ou une demande complémentaire aurait été de bon aloi. Ce qui n'a pas été fait et nous nous retrouvons avec des phrases désobligeantes dans le présent rapport. Ceci n'est pas

acceptable, car nous n'avons jamais refusé de répondre à quelques questions que ce soit.

Ensuite quelques considérations complémentaires, la CoFin suggère qu'il fallait demander entre 4 et 5 devis pour un travail de ce type. 3 demandes d'offres nous semblent suffisantes et parfaitement dans la norme, 2 entreprises ont fourni des offres et une nous a informés qu'elle n'était pas en mesure d'effectuer les travaux dans le délai souhaité.

La CoFin indique que les l'estimation des heures de l'ingénieur civil leur semble élevée. La question est quels sont les critères qui lui permettent de se prononcer ainsi ?

En ce qui concerne les escomptes et rabais. Nous pensons que la CoFin a des attentes élevées en ce qui concerne le taux des escomptes et rabais, dans la plupart des cas ceux-ci sont de 2%.

Enfin s'agissant des régies et divers, celles-ci sont prévues dans le cas où nous trouvons par exemple lors de la creuse en présence de difficultés qui demandent d'effectuer des travaux complémentaires non prévus dans l'offre. Cela garanti une stabilité des prix. Mais tous les travaux dits en régies sont discutés avant leur mise en œuvre avec la DT.

Pour terminer la CoFin fait une remarque, que nous citons et qui les honore « Pour rappel, la CoFin a pour mission de veiller, conformément à sa mission, à l'utilisation prudente des deniers publics de la Commune ». Je vais me permettre de paraphraser une citation qui a eu lieu en 1972 lors d'un débat pour les élections présidentielles françaises entre feu M. François Mitterrand et M. Valérie Giscard-Estaing, qui a dit « Vous n'avez pas le monopole du cœur » et de vous dire Messieurs les commissaires de la CoFin « Vous n'avez pas le monopole de veiller à l'utilisation prudente des deniers publics de la Commune » Ceci est notre mission quotidienne.

- M. F. Magnollay : Je remercie M. le Syndic d'avoir fait cette déclaration très précise et aimerais également apporter quelques commentaires. Ce préavis était relativement urgent, les délais étaient très serrés. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, on a dû mettre des séances à 21h00 et il est vrai que nous ne voulions pas importuner de manière inutile la Municipalité. Il est vrai que nous avons eu le sentiment que les réponses étaient un peu légères et nous aurions souhaité avoir un peu plus d'information. La Commission des finances ne se prononce pas sur la hauteur des escomptes et des rabais, par contre elle a porté son attention sur pourquoi les travaux de régie étaient valorisés. La question a été très clairement posée et la réponse tout aussi claire : la direction des travaux (Municipalité et ingénieur en charge) n'a pas commandé de travaux de régie. Il est normal dans une offre d'avoir les références à des coûts de travaux de régie si toutefois ceux-ci sont commandés. Nous n'avons pas de justification pour les montants mentionnés et encore moins si on nous dit que la direction des travaux n'a rien commandé, nous ne voyons pas la raison de chiffrer ces éléments-là. Partant de ce principe, la Commission des finances, dans un souhait dont elle n'a pas le monopole, a fait cette diminution de ces montants qui n'avaient pas lieu d'être dans cette offre et par voie de conséquence sur les 15% de réserve et de provisions. Je suis très heureux que la Municipalité accorde



le point 3 de notre rapport car le préavis était incomplet, on disait financement tout ou partie, si seulement une partie, comment allions nous financer le solde ? Pour la conclusion 4, il ne s'agit pas d'une plus-value apportée à l'ensemble du bâtiment et son pourtour, ce pourquoi, nous proposons de faire l'amortissement dans l'année, au vu notamment des résultats de 2018 qui ont permis de créer des provisions pour les travaux futurs notamment.

- M. J. Fernandez : Concernant le point 4, nous suivons des recommandations de Commissions de gestion précédente qui nous avaient demandé d'amortir, non pas dans l'année des travaux, mais l'année d'après pour avoir la dépense effective dans les comptes.

- M. L. Magnollay : Il n'y avait pas beaucoup d'information dans le préavis, quelle est la surface réelle à refaire ?

- M. R. Corthay : Environ 5m depuis les portes fenêtres, 2m après le caniveau. Est-ce que la Commission des finances est plus compétente que la Direction des travaux pour savoir ce qui va se passer 60 centimètres en dessous des pavés ?

- M. L. Magnollay demande la confirmation de la surface exacte.

- M. R. Corthay : 195 m<sup>2</sup>, caniveaux 40 mètres linéaires. Profondeur de fouille entre 30 et 50 cm.

- Mme. V. Hüslér : Je trouve qu'il aurait fallu avoir dès le départ la surface dans le préavis pour pouvoir évaluer le montant. Il manque des détails. Le montant final semble élevé au vu du travail qui semble assez simple. Je m'étonne sur l'urgence de ce préavis, d'où vient ce glissement ?

- M. R. Corthay : A mon avis il n'y a pas d'empressement mais il y a une aggravation depuis 6 mois à 1 année. Nous aimerions agir avant de faire face à des problèmes avec des scolaires ou des privés. Nous étions largement dans les temps avec ce préavis.

- Mme. I Golay : En allant sur place, nous avons bien constaté qu'au niveau du passage des portes fenêtres, le dallage est vraiment en train de s'enfoncer. Si nous n'agissons pas, il se peut que nous devions changer le rail et le passage des dalles malgré les solutions provisoires mises en place.

- M. J. Fernandez : Si on savait pourquoi ça s'est effondré nous pourrions vous le dire, mais nous ne le savons pas. Cela sera connu au moment où nous aurons enlevé les pavés et commencé à creuser. On ne sait pas si c'est une nappe qui s'est effondrée...

- M. M. Corthay : Je vous rappelle que la Commission ad hoc a été nommée pour ce préavis. Nous avons reçu tous les détails, nous avons donc les outils en main pour nous prononcer. En allant sur place, on se rend mieux compte de la surface. Je m'interroge sur l'utilité d'élire une Commission si tout le monde rediscute après.

- Mme. V. Hüslér : Il manquait quand même des détails dans le préavis et je n'apprends certains aspects que ce soir. Au vu de la surface communiquée, je maintiens que le prix est assez élevé. C'est quand même le Conseil en entier qui doit voter.

- M. L. Capt : Est-ce que des alternatives au pavage ont été envisagées ?

- M. R. Corthay : Non car la moitié du pavage va rester. Pour justifier le prix de CHF 400.00 au m<sup>2</sup>, on a l'équivalent de 20m<sup>3</sup> de béton qui seront coulés. Si tous les conseillers souhaitent avoir tout ce que les Commissions ont je n'y vois pas de problème.

- M. M. Corthay : Dans ce préavis il manque passablement de détails mais n'aurait-il pas fallu demander des informations complémentaires avant le jour même, pour ceux qui se posaient des questions ?

- M. J.-L. Rochat : Le rapport de la Commission pourrait être un peu plus touffu du fait de l'absence de détails dans le préavis. J'ai une question sur la descente de chenaux, est ce qu'on les laisse inchangées ou est ce qu'on les met dans les conduites ?

- M. R. Corthay : On laisse à l'identique.

- M. J.-L. Rochat : Je ne suis pas convaincu par la réponse.

- M. F. Magnollay : J'admets que les Commissions ont particulièrement bien été informées sur ce préavis. Les premières questions devraient s'adresser aux Commissions qui ont fonctionnées, ce qui permettrait de libérer un peu le poids de ces discussions qui parfois prennent l'accent d'attaque. Peut-être que la prochaine présidence sera plus attentive à cela. Il est clair pour la Commission des finances que ces travaux doivent être faits. On aurait pu cependant envisager des sondages, enlever quelques pavés et voir ce qui se passe aussi profond que nécessaire. La descente des chenaux, si on a beaucoup d'eau, elle va passer au-dessus du caniveau et revenir en vague jusqu'à la salle. Est-ce que ce ne serait pas aussi une cause de cet affaissement ?

- M. R. Corthay : La déformation de ce caniveau de 34 ans, posé sur des remblais de glaise, créant des infiltrations est une option qui a été discutée sur place et cela reste une possibilité. Mais c'est aussi arrivé l'année après la sécheresse donc est ce que ce serait lié à la nappe phréatique ? Je trouve étrange que vous supprimiez ce genre de réserve.

- Mme. I. Golay : En réponse aux propos de M. J.-L. Rochat, nous apprenons de nos erreurs et nous serons plus attentifs lors de prochaines Commissions à ajouter les détails manquants du préavis dans notre rapport. La Municipalité nous a bien informée lors de ce préavis.

- M. M.-O. Christinat : Je reconnais la même situation que l'an passé, nous venons de passer des comptes à 8 chiffres sans piper mots et nous passons beaucoup de temps à discuter un montant de CHF 90'000.00.

- M. F. Magnollay : Je demande un temps mort pour que la Commission des finances puisse discuter des divergences et voir dans quelle mesure on peut aller dans un sens qui fait que le Conseil pourra décider. Je voudrais rappeler à M. M.-O. Christinat que 1 CHF c'est 1 CHF. C'est vrai qu'il y avait CHF 40'000.00 en jeu il y a plus d'une année et là il n'y a pas grand-chose mais à contrario, bien que M. R. Corthay ait bien spécifié dans la fin de sa phrase précédente qu'il s'agit d'une réserve, cet écart n'est pas justifié dans les offres et le préavis.

- M. B. Cuanoud approuve l'interruption de séance après avoir convenu du temps nécessaire de 10 min avec M. F. Magnollay. Reprise de la séance au plus tard à 21h10.

- M. B. Cuanoud : Suite à la discussion entre la Municipalité et la Commission des finances, les nouvelles conclusions sont les suivantes pour le point 2 : Un crédit de CHF 100'000.00, point 4 : dans l'année de l'investissement. Pourriez-vous nous expliquer ces changements ?

- M. F. Magnollay : La petite séance s'est tenue entre la Commission des finances, le Syndic et un ingénieur. Nous vous proposons d'autoriser les travaux et d'accorder CHF 100'000.00 alors que Mme. V. Hüsler a déjà relevé que c'était cher pour 200m<sup>2</sup>, ce qui est vrai. Mais on nous a fait très clairement comprendre ce soir qu'étant donné qu'il n'y a pas eu de sondage, on ne sait pas ce que nous allons trouver dessous les pavés. Vu la surface à bétonner, il faut que ce qui est dessous soit suffisamment solide sinon les travaux seront inutiles. Il faudra donc probablement des travaux de soutènement et éventuellement l'ajout de matériaux afin de supporter la dalle qui sera faite. 2<sup>ème</sup> élément partagé : la descente de chenaux : on a tous vu le 15 juin dernier que nos chenaux actuels ne sont pas suffisants lors de pluies abondantes, qui se sont également produites l'an passé à Lausanne. Il y a donc eu une petite réflexion sur les chenaux pour que cette eau arrivant en grande quantité ne s'écoule plus en dehors des canalisations provoquant des affaissements. Nous vous proposons d'augmenter le montant à CHF 100'000.00. Selon les comptes 2018, le suivi des préavis, relevé par la Commission de gestion dans son rapport, quasiment tous les préavis décidés par le Conseil communal avec un montant en crédit se sont soldés par un montant inférieur au crédit accordé. De plus la Municipalité a cette rigueur de ne pas utiliser ce montant de crédit pour faire autre chose, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. Une fois le préavis terminé, que CHF 100'000.00 ont été accordés et CHF 91'000.00 seulement utilisés, les CHF 9'000.00 restant reviennent et ne seront utilisés qu'après nouvel accord du Conseil communal lors d'un nouveau préavis. Pour ce qui est du point 4, comme indiqué dans le rapport de la Commission des finances, ces travaux ne représentent pas une plus-value au bâtiment, la transparence sur les comptes est tout à fait réalisable, c'est-à-dire définir le montant final du coût, admettons CHF 91'000.00 par exemple, avec un amortissement équivalent à CHF 91'000.00. On n'aura pas seulement 0 dans le compte, on n'aura CHF 91'000.00 dépensés et CHF 91'000.00 amortis. J'espère vous avoir convaincu.

- M. B. Cuanoud : Les conclusions de la Municipalité et de la Commission des finances concordent à présent. Est-ce que la Commission ad hoc se rallie à ces dernières ?

- M. J.-L. Knigge confirme.

## **Votations**

2. D'accorder la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation des travaux de réfection du dallage de la salle polyvalente ;

**Adopté à l'unanimité**

3. De financer le montant de ces travaux par la trésorerie courante ;

**Adopté à l'unanimité**

4. D'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte « pour travaux futurs » dans l'année de l'investissement.

**Adopté à la majorité**

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;

**Adopté à l'unanimité**

2. D'accorder la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation des travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;

**Adopté à l'unanimité**

3. De financer le montant de ces travaux par la trésorerie courante ;

**Adopté à l'unanimité**

4. D'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte « pour travaux futurs » dans l'année de l'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

**7. Nomination d'une Commission de suivi du projet de la salle de gymnastique triple :**

- M. B. Cuanoud : Rappel du contexte : extrait du PV de la séance du 6 mai 2019 que nous venons d'approuver : « on demande à la Municipalité de s'engager à travailler avec une Commission. A la prochaine séance nous verrons si c'est la Commission d'urbanisme, une Commission thématique ou une Commission ad hoc qui travaillera de manière anticipée. Ce qui a été voté est au point 4 : de créer une Commission pour le suivi du projet de la salle de gymnastique triple. J'ai aussi discuté avec la Préfecture qui a fait une proposition supplémentaire : celle de créer une Commission municipale de suivi de projet, c'est-à-dire que c'est la Municipalité qui choisit les membres de cette Commission car c'est la sienne. Trouvant cette proposition

intéressante, je vous propose 3 membres du Conseil : M. L. Magnollay en tant que Vice-Président du Conseil, M. M.-O. Christinat en tant que Président de la Commission d'urbanisme et Mme. S. Thury en tant que Présidente de l'USL. La Municipalité pourra ensuite choisir d'autres utilisateurs avertis et conseillers. Cette dernière est ouverte à cette option et pourrait faire une Commission à plus de 7 membres. La discussion est ouverte et cette option ne représente que ma proposition.

- M. V. Payot : Si vous faites cette Commission municipale, il faudra une Commission ad hoc du Conseil après ?

- M. B. Cuanoud : Oui au moment du préavis.

- M. V. Payot : Mais ça ne peut pas être la même Commission ?

- M. B. Cuanoud : Non, on parle de quelque chose d'anticipé mais il y aura de toutes manières une Commission ad hoc nommée et la Commission des finances qui interviendront au moment de la distribution du préavis. Il s'agit ici d'une Commission supplémentaire dans le cadre de ce grand projet.

- M. J. Fernandez : Une précision sur la Commission municipale : il s'agit d'une Commission créée par la Municipalité avec des membres de chez vous et externes. Cette Commission ne rapporte pas au Conseil, elle rapporte uniquement à la Municipalité, ce qui est une grosse différence comparée à la Commission ad hoc ou Commission thématique qui elles vous rapportent, car c'est vous qui la nommez.

- M. F. Magnollay : Je pense que la proposition du Président est bonne quoi que. Je vous rappelle la grande discussion du préavis que le Conseil a accepté avec les CHF 500'000.00 concernant l'étude de la construction d'une salle triple. Je vous rappelle aussi qu'il avait été clairement soulevé qu'à l'issue de ces études il a des soumissions et que le prochain préavis portera quasi exclusivement sur le crédit que le Conseil voudra accorder mais plus du tout sur le concept de ce bâtiment. La question est de savoir si c'est le Conseil qui souhaite suivre l'évolution de l'étude de construction de la salle triple ou est-ce que c'est une autre idée, tout autant valable, de la Municipalité qui s'associe avec diverses personnes pour avoir le meilleur projet possible. Ça veut dire que le Conseil devra accepter le projet sans être directement impliqué.

- M. B. Cuanoud : Il est vrai que le crédit d'étude a été alloué. L'intention était d'avoir des membres du Conseil qui fassent partie d'une Commission quelle qu'elle soit pour suivre l'évolution de ce projet. Mais de toute façon dans le cas de la Commission municipale, ces membres ne pourraient faire que des recommandations que la Municipalité serait libre d'accepter ou refuser. On cherche à avoir un panachage de compétences et l'avantage pour la Municipalité serait d'avoir le plus de propositions possibles, on n'est pas à l'abri que quelqu'un ait une bonne idée. Dans une telle composition, on aurait 3 membres du Conseil et d'autres membres externes ayant des compétences plus pratiques ; je trouvais donc cette option intéressante. Le fait que la Municipalité accepte d'avoir 3 membres du Conseil dans cette Commission garanti que le Conseil assiste à ce projet.

- M. N. Plumey : Je trouve que dans la création d'une Commission municipale il y a un manque en termes de débat puisque la Municipalité a le pouvoir de décider seule finalement.

- M. B. Cuanoud : On ne peut pas imposer une cogestion au vu du préavis précédemment approuvé. En tant que Conseil nous pourront accepter ou pas le prochain préavis. Il y a une séparation des pouvoirs à ce stade et la Municipalité est libre d'accepter ou pas les recommandations.

- M. N. Plumey : On ne va donc pas se prononcer sur le projet. La prochaine fois que le Conseil se prononcera ce sera sur le crédit de construction, et non sur le fonctionnement de la salle.

- M. B. Cuanoud : C'est juste, comme c'est le cas pour tous les autres préavis.

- M. T. Jakob : La Commission ad hoc qui s'était prononcée sur le crédit d'étude lors du préavis précédent avait suggéré la formation de cette Commission pour un suivi du projet au niveau des fonctionnalités, il est donc très bien d'intégrer des utilisateurs, présidents de club...mais l'idée était aussi d'avoir un suivi au niveau des choix architecturaux et techniques. J'aimerais bien que le Conseil ait une voie de décision sur ces éléments là avant d'arriver au préavis du crédit de construction.

- M. B. Cuanoud : Je comprends cette envie de participer, contribuer, mais au niveau de la décision, maintenant qu'on a accordé ce crédit d'étude, c'est la responsabilité de la Municipalité. Nous pouvons seulement y contribuer et faire des recommandations.

- M. M.-O. Christinat : Il me semble qu'on sous-estime le travail de la Commission ad hoc chargée d'étudier prochain préavis. Elle ne devra pas juste se prononcer sur le montant total : le préavis de la Municipalité sera discuté, on aura encore la possibilité de refuser certaines choses et/ou renvoyer le préavis. On minimise le rôle de cette Commission.

- M. B. Cuanoud : C'est absolument correct, d'où l'intérêt pour la Municipalité d'avoir des gens qui contribuent, qui apportent des recommandations pour éviter d'en arriver à ce genre de situation.

- M. M. Corthay : J'approuve cette Commission municipale comme ça ils seront aidés et auront plus d'idées. La Commission ad hoc pourra ensuite décider. Est-ce qu'on pourrait prévoir une séance d'information intermédiaire, présentation de projet, quand ils pensent qu'il y a quelque chose de pertinent à montrer au Conseil ?

- M. B. Cuanoud : Je pense que oui, et la Municipalité peut si elle le souhaite procéder ainsi et je l'encourage d'ailleurs à cette transparence.

- M. J. Fernandez : C'est une évidence, on ne va pas vous laisser attendre impatiemment jusqu'à ce que le bâtiment sorte de terre. Cela a déjà été fait ainsi avec « les Communaux ».

- M. V. Payot : La Commission ad hoc du préavis suivant sera une Commission alibi, elle n'aura pas un véritable travail de fond. Je trouve dommage que cette Commission ad hoc ne puisse pas être formée dès à présent afin d'avoir tous les tenants et aboutissants au moment du prochain préavis. Finalement la Commission municipale proposée est du ressort de la Municipalité, pas du Conseil. Qu'ils intègrent des gens du Conseil est bien mais c'est à leur bon vouloir. Si on veut créer une

Commission du Conseil de suivi des travaux, je pense qu'il est préférable de créer cette Commission ad hoc en anticipation même si cela n'est pas prévu dans le règlement.

- M. B. Cuanoud : On peut toujours créer une Commission ad hoc mais la Municipalité n'a pas l'obligation de l'utiliser non plus. Dans le cadre d'une Commission municipale, si cette proposition est retenue, le Président de la Commission d'urbanisme pourra lui-même convoquer ses membres aussi pour en discuter.

- M. F. Magnollay : J'abonde dans les propos de M. V. Payot, dans le sens que c'est le Conseil qui a demandé la création d'une Commission. Je voudrais rappeler que nous avons voté dans le préavis des CHF 500'000.00, les soumissions rentrées ce qui veut dire qu'on a défini pour chaque maître d'état ce qu'on va lui demander de construire, de fabriquer, d'installer, de poser. Donc si après cet action-là, la Commission ad hoc arrive avec un refus de type on veut une autre couleur ou d'autre fenêtres, on n'en verra plus le bout. Le seul pouvoir qu'on aura au prochain préavis sera de voter le crédit. Je suis d'accord avec M. V. Payot d'avoir quelqu'un qui suive et qui finisse par être la Commission ad hoc. L'architecte en chef de l'étude que nous avons reçu à la Commission des finances, nous a bien dit, comme écrit dans notre rapport, « si vous voulez faire comme ça, coupez ces CHF 500'000.00 en 2 et faites d'abord une étude de faisabilité ». Qu'est-ce qu'on veut faire et le Conseil décide ensuite. Mais nous avons tout dans un paquet.

- M. B. Cuanoud : Je vous rappelle que ce préavis est déjà voté.

- M. A. Magnollay : On a voté un crédit de CHF 500'000.00 mais on ne s'est pas exclu la possibilité de revoter sur le programme de la salle au moment du projet d'ouvrage avant les soumissions. Même si le crédit va jusqu'à bout, le Conseil pourra quand même se prononcer sur le projet au moment de la présentation de celui-ci.

- Mme. S. Thury : Il me semble que j'avais compris que la création de cette Commission supplémentaire avait pour but de vous rassurer. J'ai l'impression que personne ne fait confiance à la Municipalité ni à l'architecte. Je trouve très agréable de pouvoir y participer, si tel est le cas en tant que Présidente de l'USL. Mais si chacun commence à se mêler des histoires de fenêtres, de couleurs de murs... la salle ne sera jamais construite. Je remercie la Municipalité de nous permettre de participer à cette Commission municipale et nous aurons la possibilité de faire des comptes rendus de temps en temps.

- M. N. Plumey : Aujourd'hui, l'architecte a juste fait un avant-projet, il doit encore l'affiner et jusqu'aux soumissions on a encore beaucoup de temps pour faire des propositions et débattre.

- M. M.-O. Christinat : Je ne pense pas que la Commission ad hoc du préavis final soit une Commission alibi, elle n'aura pas seulement à voter des choses déjà faites. Il y aura un réel travail de discussion et amendement si besoin comme d'habitude.

- M. L. Magnollay : Quoi qu'il arrive c'est soumis au bon vouloir de la Municipalité. Créer une Commission ad hoc c'est accepter que cette Commission ne puisse travailler que lorsque la Municipalité lui fournira

des documents. La Commission municipale permettra aux membres du Conseil de solliciter la Municipalité pour qu'elle présente certains éléments au Conseil avec l'initiation de discussions par exemple. On peut faire confiance à la Municipalité, tout le monde peut se rendre compte que la Commune est bien gérée, que tout ce qui est fait est bien fait. Permettre une interaction Municipalité Conseil par cette Commission municipale est une bonne solution.

- M. N. Plumey : La Municipalité a toujours bien collaboré, aucun reproche à faire dans ce sens-là.

- M. B. Cuanoud : Faisons le bilan de cette discussion. Je pose la question à la Municipalité, si nous décidons de partir sur la solution de la Commission municipale, il y aura bien 3 membres du Conseil qui seront élus ce soir ?

- M. J. Fernandez : Oui.

- M. B. Cuanoud : Je vous propose de faire voter la création de cette Commission municipale en premier puis si c'est accepté de procéder à la nomination des 3 membres.

- M. F. Magnollay : Il y a de fortes présomptions pour que M. L. Magnollay soit Président du Conseil à la fin de la soirée, est ce qu'il pourrait quand même rester dans cette Commission municipale ?

- M. B. Cuanoud : Oui, il pourra car c'est une Commission municipale.

- M. V. Payot : Ce n'est pas une Commission du Conseil, je ne vois pas comment on peut voter la création d'une Commission qui n'est pas de notre ressort. Il faudrait aussi demander à la Municipalité de choisir les membres du Conseil qui en feront partie si cette option est validée.

- M. B. Cuanoud : C'est juste, la Commission municipale est du ressort de la Municipalité, c'est elle qui en choisi le nombre et les membres. Mais là il y a un compromis où on a 3 membres du Conseil et la Municipalité est d'accord d'aller dans ce sens.

- M. J. Fernandez : La Municipalité souhaite qu'il y ait au moins 3 représentants de votre Conseil mais nous vous laissons le soin de les choisir.

- M. B. Cuanoud : Je vais faire voter sur le principe.

### **Votations**

- D'accepter que la Municipalité crée une Commission municipale et que le Conseil ait 3 membres nommés dans celle-ci.

### **Adopté à la majorité**

- M. B. Cuanoud : J'ai fait une proposition de 3 noms, si d'autres personnes se portent candidates, nous ferons une élection à bulletin secret.

- M. F. Magnollay : A part Mme. S. Thury qui s'est confirmée candidate, est ce que nous ne devrions pas poser la question aux 2 autres personnes pour savoir si elles sont d'accord ?

- M. B. Cuanoud : Les candidats présents acceptent de faire partie de cette Commission municipale. D'autres candidats peuvent à présent se



faire connaître. Y a-t-il d'autres candidats qui veulent faire partie de cette Commission ?

- Mme. V. Hüsler : Une remarque, j'aurais souhaité qu'il y ait des personnes avec des connaissances dans le bâtiment dans cette Commission et pas uniquement des utilisateurs.

- M. B. Cuanoud : Je comprends et c'est pourquoi j'ai proposé le président de la Commission d'urbanisme qui peut travailler avec son équipe si besoin.

- M. J. Fernandez : On a des mandataires, architecte, ingénieurs civils et autres. Si en plus de ça on prend l'architecte qui est dans la salle, l'ingénieur civil qui est dans la salle...ça ne sert à rien de payer les mandataires, autant faire le projet nous même avec les gens qui sont ici.

- Mme. V. Hüsler : Je ne voudrais pas être mal comprise, il ne s'agit pas de surveiller. L'idée générale est d'avoir des avis supplémentaires qui pourraient être plus adéquats venant de personnes ayant des connaissances dans le bâtiment.

- M. M. Corthay : La Municipalité n'est pas limitée à la consultation d'utilisateurs dans le point 4, ils peuvent consulter ceux qu'ils veulent.

- M. B. Cuanoud : C'est tout à fait juste. Est-ce que quelqu'un d'autre veut faire partie de cette Commission ?

#### **Votations**

- D'accepter la nomination de Mme. S. Thury, M. L. Magnollay, M. M.-O. Christinat dans la Commission municipale.

**Accepté à la majorité**

#### **8. Motion pour demander à la Municipalité d'examiner sérieusement la possibilité de prendre en charge ou de négocier l'accès aux installations sportives du site Gems – Mathew Thomson et consort.**

- M. B. Cuanoud : Rappel du règlement communal : la motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou sur un projet du Conseil Communal. Elle ne peut porter que sur une compétence du Conseil Communal. Elle est contraignante car elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

Je suis allé sur le site du Canton de Vaud, j'ai contacté la Préfecture et voici le schéma de la procédure (affichage grand écran). Ce schéma précise que la remise de motion doit être donnée au Président ce qui

a été fait aujourd'hui à 13h. La motion est portée à l'ordre du jour, ce que nous avons fait. Est-ce que la motion est recevable ? On entend par recevable qu'il n'y ait pas d'injure, qu'elle ne soit pas contraire à ce que peut faire le Conseil... Ensuite le Conseil décide si cette motion sera prise en considération immédiatement oui ou non. On peut aussi renvoyer cette proposition à une Commission de prise en considération qui livrera son rapport.

- M. M. Thomson lit sa motion.

- M. B. Cuanoud : J'ai une question aux motionnaires. On parle du délai au 23 septembre avec beaucoup de choses demandées, des études, l'examen de plusieurs éléments dans le détail : est-ce que vous attendez l'intégralité des réponses demandées ? Car le 23 septembre est un délai assez proche.

- M. M. Thomson : C'est vrai que le délai est court mais le temps presse. L'école ferme dans 2 semaines, on sait qu'il y a déjà des discussions. L'idée de ces questions nombreuses est d'avoir au moins 2 ou 3 réponses.

- Mme. T. Severin : Je pense que vous l'aurez entendu en début de séance, notre Municipalité et en particuliers notre Syndic est en contact quasi quotidiennement depuis 1 mois avec les représentants de Gems, les acteurs concernés, les clubs... dans le but de faire avancer les choses. L'Assagie s'est aussi déjà préoccupée de la problématique car pratiquement toutes nos classes utilisent la piscine de Gems et ils tentent de trouver des solutions pour garantir les mêmes heures l'an prochain voire d'étoffer le programme de natation si cela pouvait aider. Maintenant en ce qui concerne les délais, il ne faut pas oublier qu'il y a un interlocuteur en face. Nous ne sommes pas maître de cet interlocuteur, qui est au Luxembourg, qui est un bel investisseur avec beaucoup de priorités. Il nous faut beaucoup d'informations pour faire les études nécessaires. Ce qui nous préoccupe ne sont pas les études à faire mais les délais à tenir alors qu'il y a d'autres interlocuteurs en face aussi en sachant que nous arrivons à la période d'été. Nous sommes déjà en train d'étudier certains points mais en ce qui concerne le délai, ils dépendent de toutes les parties prenantes.

- Mme. S. Thury : Il me semble, en entendant les préoccupations de divers endroits, que la grosse panique est pour la piscine, le reste est intégré dans la motion mais j'ai l'impression que c'est la piscine qui touche les gens. Pourquoi ne pas juste demander pour la piscine ? Comme on va construire une salle triple on ne va pas envisager la reprise d'une salle double. Je voudrais des précisions sur la vraie demande.

- M. B. Cuanoud : La Commune ne pourra pas décider de ne reprendre qu'une partie ou l'autre. Cette option dépendra du propriétaire.

- M. F. Magnollay : Avant de savoir si c'est la piscine qui intéresse, il faut d'abord savoir si elle n'est pas intimement liée à la salle de gym pour des questions de chauffage... Ce qu'on a appris en début de séance est capital : il y a une vision commune de faire quelque chose. La première question qu'on pourrait poser au Syndic, qui a déjà

entamé les discussions depuis quelques temps, serait de savoir ce qui est envisagé. Qu'est-ce qu'on peut faire en sachant qu'on a peut-être les moyens ?

- M. V. Bovet : Au regard de ce qui a été dit en début de séance par notre Syndic, je me demande si cette motion n'est pas devenue une fausse bonne idée surtout avec les points 4 et 5. Je pense qu'il faut laisser la Municipalité faire de son mieux et lui faire confiance sans lui mettre de pression supplémentaire. Je propose de retirer cette motion.

- M. B. Cuanoud : Est-ce que la Municipalité a des détails supplémentaires à communiquer en réponse à la question de M. F. Magnollay ?

- M. J. Fernandez : Il est difficile de donner plus de renseignements dans la situation actuelle. Le centre sportif est un bloc entier sur une parcelle. Cette parcelle est unique et n'a pas de parking, les parkings sont sur 2 autres parcelles qui contiennent les terrains de foot et le multisport, la fin du terrain multisport se trouve sur la quatrième parcelle qui est celle où se trouve le bâtiment principal. Vous voyez donc la difficulté supplémentaire à laquelle nous faisons face. J'ai déjà eu des contacts avec le représentant de cette société pour la Suisse, qui vient du Luxembourg, tout est ouvert pour l'instant. Comme le dit Mme. S. Thury, les préoccupations principales sont venues des sociétés, des écoles de natation qui utilisaient passablement d'heure dans cette piscine. Pas assez à leur goût puisqu'il y avait les périodes où Gems utilisait, pour leurs propres élèves ou pour les parents, amis...La réunion que nous avons eu ici avec 18 représentants (utilisateurs existants et potentiels nouveaux utilisateurs comme l'école d'Aubonne) a été initiée pour tenter de voir ce qu'il est possible de sauver, notamment sur l'aspect piscine. Sur l'aspect salle, il y avait moins de locataires. Ils vont aussi recevoir le questionnaire que nous avons dernièrement fait pour que nous puissions affiner une planification financière qu'on fait sur la base des heures de locations...et divers éléments obtenus de la direction de Gems. On en est là, on va travailler avec cela. Je vais rencontrer à nouveau le représentant des propriétaires la semaine prochaine pour tenter d'aller plus loin. Mais c'est vrai que ce n'est pas simple. On ne sait pas ce que va devenir le bâtiment principal. Pour que vous sachiez, en ce qui concerne les parcelles du centre avec les terrains sportifs et parkings, il y avait eu un permis de construire qui avait été délivré pour une extension, ce dernier est échu mais ils ont des possibilités de construire. Le propriétaire actuel est un investisseur. Ce n'est pas une sinécure. Je ne peux pas vous en dire plus à l'heure actuelle.

- M. F. Magnollay : Je comprends que la situation est délicate et urgente car il y a les vacances. Je crois qu'il est essentiel de définir un plan d'attaque, que veut la Commune ? De l'autre côté il y a un investisseur qui cherche la rentabilité et ne fera pas de charité. Si on n'est pas relativement rapidement clair sur nos intentions en tant que Commune d'Etoy, il est évident qu'il prendra toutes les dispositions pour mettre en valeur le terrain qu'il peut construire. Maintenant s'il veut transformer les classes d'école en bureaux administratifs, je vous

rappelle qu'entre Genève et Lausanne il y a 1 million de m2 de bureaux qui sont vides. Ce qui est important de comprendre au travers de cette motion c'est que nous sommes là pour vous appuyer mais il faut définir une stratégie sans attendre, on pourrait fonder une société anonyme comme à Morges, avec les sociétés utilisatrices, l'Assagie...ce sont les investisseurs qui sont dans l'embarras, pas nous, sauf les utilisateurs.

- M. A. Magnollay : Est-ce qu'il a été envisagé de mettre la salle triple en attente en raison de cette nouveauté ?

- Mme. T. Séverin : En l'état actuel nous n'avons pas envisagé de mettre notre projet de salle triple en standby car les locaux de Gems ne répondent pas aux actuels besoins : pas de cantine scolaire, pas de vestiaires extérieurs et la salle double ne répond pas au besoin du triple volume. Au niveau école ce ne serait pas idéal car il faudrait continuer à les transporter, au lieu d'aller à Buchillon, l'arrêt serait 300m avant. Pour l'instant on se concentre plus sur l'aspect piscine, aussi avec l'Assagie, car les projets seraient plus complémentaires que l'un pouvant remplacer l'autre. C'est notre position à ce stade.

- M. B. Cuanoud : On pourrait faire voter chacun des nombreux points. Souhaitez-vous garder la motion telle quelle ou souhaitez-vous faire une interruption de séance pour en discuter brièvement, c'est aussi possible.

- M. V. Payot : Ne faudrait-il pas déjà voter sur la motion en elle-même avant d'envisager une interruption de séance ?

- M. B. Cuanoud : Elle est recevable.

- M. V. Payot : Mais le Conseil doit se prononcer s'il veut entrer en matière ou pas.

- M. B. Cuanoud : C'est ce qu'on est en train de faire. La préfecture a confirmé que la motion est recevable. Pour le reste, nous suivons la procédure.

- M. F. Magnollay : Le Conseil peut décider de la reporter ou de décider toute de suite mais elle est recevable.

- M. B. Cuanoud : Je souhaiterais une interruption de séance de 10 minutes.

### **Votations**

- D'accepter cette interruption de séance.

### **Accepté à la majorité**

- M. B. Cuanoud : À la suite de cette interruption de séance et discussion avec les motionnaires, ils proposent de supprimer les points de 1 à 5, et en lieu et place ajouter :

« La motion consiste à demander à la Municipalité quelles sont les intentions stratégiques qu'elle veut défendre dans le cas de figure de l'abandon par l'école Gems, locataire, des installations immobilières sportives salle de gym et piscine. »

Le délai est maintenu au 23 septembre 2019. A ce stade, pour moi, on peut passer au vote pour savoir si on envoie cette motion modifiée à la Municipalité.

- M. J. Lepori : Est-ce que le délai du 23 septembre est réaliste au vu des vacances et des intervenants internationaux. C'est quand même un très gros morceau à digérer.

- M. F. Magnollay : Il s'agit des intentions de la Municipalité. C'est justement pour avoir l'appui du Conseil sur ces aspects stratégiques pour aller ensuite voir les propriétaires. Pour l'instant il y a plein de discussions d'utilisateurs de la piscine qui voudraient pouvoir continuer à l'utiliser, la Municipalité les écoute mais il faut décider ce que la Commune peut véritablement faire et veut proposer. C'est ce que nous demandons dans cette motion. Après on pourra lui donner le feu vert d'aller demander et nous verrons combien cela coûte et on verra si on fait aussi la salle triple à côté, Mme. T. Severin vient de nous expliquer les différences ; et quant à prendre le bâtiment des écoles cela ne rentre même pas dans la discussion.

### **Votations**

- D'accepter l'envoi de la motion modifiée à la Municipalité.

### **Accepté à la majorité**

- M. F. Chappuis : Je m'abstiens car je répète que le législatif n'a pas à voter sur une motion, elle est la responsabilité des motionnaires et la Municipalité suit son cours.

- M. B. Cuanoud : Selon le schéma, il est clairement demandé au Conseil de statuer si la motion est reportée ou directement envoyée à la Municipalité. Je me réfère au schéma mis à disposition par l'état de Vaud et à la discussion avec la Préfecture.

## **9. Rapport des délégués au Conseil Intercommunal de l'Assagie**

- Mme. A. Bovard Duboux : Le Conseil intercommunal de l'Assagie s'est réuni à deux reprises cette année : le 4 octobre 2018 ainsi que le 4 avril 2019. Lors de la séance d'octobre, M. G. Biondi-Morra a été assermenté délégué suppléant pour la délégation d'Etoy en remplacement de Mme. Erika Glauser devenue déléguée suite au départ de M. O. Bolomey. C'est lors de cette séance que le budget 2019 a été adopté. Mme. Merino de Tiedra, directrice de l'établissement primaire Gimel-Etoy, a fait une présentation de la répartition des classes dans les 9 collèges. 773 élèves et 70 enseignants sont répartis en 39 classes sur 6 sites scolaires : Gimel, Essertines sur Rolle, Buchillon, Lavigny et 2 à Etoy. Après 2 années consécutives de grosse baisse des effectifs, une certaine stabilité est revenue. Différentes activités ont été rendues possibles grâce au financement de l'Assagie : camps, camps de ski, courses d'école, spectacles, cours de natation à la piscine

Gems, activités sportives... Pour en terminer avec les effectifs, précisons encore que l'établissement d'Aubonne et environ accueille 53 classes pour 966 élèves et 111 enseignants. Lors de la séance d'avril, les comptes 2018 ont été adoptés. Les précisions ont été apportées concernant l'arrêté du Tribunal Fédéral relatif au financement des comptes sorties et achat du matériel scolaire. Selon cet arrêté, l'école est gratuite, ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de frais pour les parents quant aux fournitures scolaires. Dès la prochaine rentrée 2019, uniquement l'achat des effets personnels comme les affaires de gym, sera à la charge des parents. Le reste des outils de classe sera financé par l'Assagie. Lors des camps, uniquement les frais de repas pourront être demandés aux parents, le reste du financement revenant aux Communes. Le Comité directeur de l'Assagie (Codir) a décidé de ne rien changer pour la fin de cette année scolaire 2018-2019. Pour la suite, les directeurs et le Codir sont en train d'y réfléchir. Au cours de l'année le Codir de l'Assagie a mené une analyse détaillée de la planification et de la facturation des transports en collaboration avec car postal. Ceci a abouti à l'optimisation de l'exploitation ainsi qu'au remboursement de certaines prestations. Le nouveau système de gestion des restaurants scolaires appelé Ma Cantine a été mis en place avec succès à la cantine d'Etoy, afin de faciliter la gestion des présences, absences et de limiter les frais liés à la facturation. Une partie importante de la séance a été consacrée à une présentation de l'état d'avancement de la phase III de la réorganisation des infrastructures scolaires de l'Assagie, appelée également Aubonne 2040. Cette restructuration a 3 buts : le regroupement des sites scolaires, 1-4P, 5-8P, 9-11P ; la mise en adéquation des infrastructures sportives ainsi que le développement de l'accueil parascolaire. Outre le regroupement des sites, 3 conditions ont été formulées : pas de déplacement d'élèves sur la journée scolaire, planification de la journée continue et abandon des locaux non conforme (ex porta cabine). Suite à cette réflexion, 4 variantes ont été identifiées et c'est finalement la variante 1, c'est-à-dire les 1-4P à Féchy, 5-8P au Château, et 9-11P au Chêne, qui a été choisie pour passer à l'étape suivante. Les études de faisabilité réalisées en début d'année montrent qu'il est possible de réaliser cette variante. Les estimations financières à ce stade sont encore grossières mais on peut néanmoins parler d'un coût total de 38 millions. Le projet est finançable sans augmenter significativement les charges du budget de l'Assagie en raison notamment du fait que plusieurs bâtiments arrivent à échéance en termes d'amortissement. En comparaison, 68 millions ont été investis pour des constructions scolaires ces 30 dernières années. Les mises en service progressives des trois sites sont prévues entre 2021 et 2028. Dès 2028 il pourrait y avoir une augmentation des coûts de l'Assagie liée au développement des nouvelles infrastructures à répartir entre les Communes. Finalement lors de cette séance, Mme. Cristina Mirante de Buchillon a été reconduite dans sa fonction de Présidente et M. Nicolas Suter d'Aubonne dans celle de Vice-Président. Merci pour votre attention

## **10. Rapport du Président**

- M. B. Cuanoud : Notre Conseil s'est réuni à 5 reprises en comptant la séance d'aujourd'hui et voici un rappel des points importants :

### **Séance du 29 octobre 2018 :**

Démission de M. G. Dubois et M. O. Bolomey, assermentation de M. T. Veuthey et M. G. Knigge.

Préavis municipal N°02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle 558 « Les Communaux » : renvoyé à la Municipalité pour étude complémentaire.

Préavis municipal N°04/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 161'150.00 pour l'installation de 7 velux en lieu et place de la verrière actuelle, de l'ouverture des fenêtres et la pose d'une barrière ainsi que la mise en place de stores dans la salle du Conseil et aussi au niveau de l'administration communale : accepté.

Préavis municipal N° 05/2018 relatif à l'arrêté d'imposition 2019 : accepté.

### **Séance du 10 décembre 2018 :**

Démission de M. A. Berger.

Préavis municipal N° 06/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 222'500.00 pour la réalisation des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama : accepté.

Préavis municipal N° 07/2018 relatif au projet de budget 2019 : accepté.

Election de M. C. Widmann à la Commission des finances, et de M. E. Piguet à la Commision d'urbanisme.

### **Séance du 18 février 2019 :**

Démissions de M. N. Dutoit, assermentation de M. J.-L. Knigge

Préavis municipal N° 08/2018 relatif à l'octroi d'un prêt complémentaire de CHF 372'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour la construction de 2 nouveaux courts : accepté.

### **Séance du 6 mai 2019 :**

Démission de Mme. C. Rochat.

Préavis municipal N°02/2018 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle 558 « Les Communaux » : accepté.

### **Séance du 24 juin 2019 :**

Préavis municipal N°02/2019 relatif à la gestion des comptes 2018 : accepté.

Préavis municipal N°03/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 91'211.45 pour les travaux de réfection du dallage de la salle polyvalent : accepté.

Je remercie la Municipalité pour sa collaboration, je remercie également Mme. S. Ruchet secrétaire communale et Mme. I. Ciampi boursière communale ainsi que tout le personnel communal qui répondent efficacement à nos demandes. Je remercie encore vivement le Bureau, les Vice-Présidents, notre secrétaire Mme. F. Gantin ainsi que notre huissier M. J.-M. Mérenat, pour leur contribution au bon fonctionnement du Conseil, les dépouillements et pour leur engagement suite à mes diverses sollicitations. J'aimerais encore adresser mes sincères félicitations à notre secrétaire Mme. F. Gantin qui est d'une efficacité redoutable, dès sa première année elle a traité toutes les tâches liées à sa fonction avec brio. Bravo et merci beaucoup.

## **11. Rapport du Syndic**

M. J. Fernandez : Nous voilà déjà arrivé au terme de notre troisième année de législature. Le temps passe. Je ne vais pas revenir sur les neuf préavis même si le préavis 02/2018 a été comptabilisé à plusieurs reprises. La Municipalité a porté ses priorités au cours de cette période à concrétiser la liaison bus entre les gares d'Etoy et d'Allaman, et vous trouverez à l'horaire dès décembre 2019, un bus avec neuf paires de courses pour pouvoir arriver à l'horaire des trains Zürich pour Genève en gare d'Allaman. Malheureusement pour l'instant qu'à l'heure, la négociation est encore en cours avec le Canton pour avoir les bus à la demi-heure. La piste cyclable projetée est toujours en attente : la difficulté à contacter les divers propriétaires en est la cause notamment car la piste cyclable devrait passer dans des vignes du Château d'Allaman. Le PPA « Clos Devant » soumis aux instances cantonales est en voie d'être signé. Pour cela nous avons dû faire une étude et une recherche très approfondie avec mon collègue M. J.-M. Schlaeppli des potentiels d'habitants que nous avons soumis et que le SDT a accepté. Nous avons également signé avec les instances cantonales, SDT, un périmètre de localité à densifier qui se trouve au sud, dans le PAC côté de la Plantay, qui à terme pourrait aboutir à la construction d'habitations pour 182 habitants. Les sollicitations restent nombreuses en dehors des séances hebdomadaires de la Municipalité. Je tiens ici à remercier mes collègues municipaux pour leur engagement sans faille et pour l'excellent travail fourni ainsi que pour l'état d'esprit très positif qui règne au sein de la Municipalité. Nous sommes réellement une équipe. Le résultat comptable 2018 est qualifié d'excellent comme vous avez pu le constater. Notre marge d'autofinancement est en augmentation mais nous savons que les rentrées exceptionnelles y ont largement contribué. Il s'agit de rentrées conjoncturelles, nous devons rester vigilants. Les négociations entre le Canton et les faïtières des communes ont commencé sur la nouvelle péréquation et la facture sociale. Le but est que les communes puissent préparer les budgets 2022 avec les nouvelles données. Mais le travail est encore long. Un merci tout particulier à nos collaboratrices et collaborateurs de la l'Administration, de la Voirie et de la Conciergerie pour leur engagement et leur efficacité. Merci à notre Président, M. B. Cuanoud qui termine



son mandat ce soir, pour sa collaboration et sa disponibilité et nous lui souhaitons plein succès pour ses futures activités. Et enfin merci à vous Mesdames et Messieurs membre du Conseil Communal pour votre engagement et la qualité des débats ainsi que pour les bonnes relations que nous entretenons, ce qui fait la force de notre Commune et nous permet d'offrir les services dont notre population a besoin. Ma reconnaissance va aussi aux personnes qui assument des tâches bénévoles au sein de notre population, aux diverses associations et sociétés locales. L'été est là, je vous souhaite de bonnes vacances et me réjouis de vous retrouver au mois de septembre pour d'autres projets. Merci pour votre attention.

## **12. Election du Président**

- M. B. Cuanoud : Je vous rappelle que selon notre règlement, Le Président du Conseil Communal est élu pour 1 an et rééligible 4 fois consécutivement. J'attends vos propositions.

- M. J. Lepori : Je vous propose M. L. Magnollay qui est étierruz pure souche, à part quelques petits stages, il a toujours habité à Etoy. Il est exploitant de son domaine familial viticole et arboricole. Il est entré la première fois au Conseil en 1990, puis il a fait une petite pause pour raison personnelle, et il est rentré de nouveau en 2011. Vice-Président depuis 2017, il souhaite se porter candidat pour devenir Président.

- M. B. Cuanoud : M. L. Magnollay étant le seul candidat, nous allons voter à main levée.

## **Votations**

- D'élire M. L. Magnollay comme Président du Conseil Communal.

**Accepté à l'unanimité**

## **13. Election des Vice-Présidents**

- M. B. Cuanoud : Je vous rappelle que selon notre règlement, les Vice-Présidents sont élus pour 1 an et nous n'avons aucune restriction pour la réélection de ces derniers. J'attends vos propositions.

### **1<sup>er</sup> Vice-Président**

- M. L. Magnollay : Je vous présente M. C. Fürer pour le poste de Vice-Président. Il se serait bien présenté lui-même m'a-t-il dit. Il m'a demandé de vous prier de l'excuser, son absence est due à un déplacement professionnel à l'étranger. Christophe est biochimiste et s'occupe de recherche et de développement en matière de protéines. Il est arrivé à Etoy en 2009. Il s'est présenté à l'élection du Conseil Communal afin de mieux connaître notre Commune et prendre part à la

vie de celle-ci. Depuis 2013 il a participé à plusieurs Commissions, ad hoc, gestion, et il est membre du bureau depuis 2018 en tant que scrutateur suppléant. Appréciant particulièrement de pouvoir participer aux dépouillements des votations, une composante centrale de notre démocratie directe, Christophe a formulé son souhait de continuer au sein du bureau et d'accepter d'être candidat au poste de Vice-Président.

- M. B. Cuanoud : M. C. FÜRER étant le seul candidat, nous allons voter à main levée.

### **Votations**

- D'élire M. C. FÜRER comme 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Communal.

### **Accepté à l'unanimité**

### **2ème Vice-Président**

- M. B. Cuanoud : J'attends vos candidatures.

- M. I. Golay : Je propose Mme. S. Thury. On la connaît bien du fait qu'elle est souvent Vice-Présidente et est très efficace lors des dépouillements.

- M. B. Cuanoud : Mme. S. Thury étant le seul candidat, nous allons voter à main levée.

### **Votations**

- D'élire Mme. S. Thury comme 2<sup>nd</sup> Vice-Président du Conseil Communal

### **Accepté à l'unanimité**

### **14. Election des scrutateurs**

- M. B. Cuanoud : Je vous rappelle que selon notre règlement, les scrutateurs sont élus pour 1 année et non rééligible. Pour la période 2018-2019 nos scrutatrices étaient Mme. P. Hitz-Lepori et Mme. R. Buchet. Je vous rappelle qu'il y a de bons moments passés ensemble en compensation de ces quelques dimanches de votation (photos projetées). J'attends vos propositions.

- Mme. I. Golay : Je vous propose Mme. S. Capt.

- Mme. S. Thury : Je propose M. J. Lepori. Il est déjà venu plusieurs fois avec nous, il fait du bon travail et il sait très bien nous aiguïser les couteaux.

- M. B. Cuanoud : Mme. S. Capt et M. J. Lepori étant les seuls candidats aux postes de scrutateurs, l'élection peut s'opérer tacitement et ils sont donc élus à ce poste.

### **15. Election des scrutateurs suppléants**

- M. B. Cuanoud : Je vous rappelle que selon notre règlement, les scrutateurs suppléants sont élus pour 1 an et nous n'avons aucune restriction pour leur réélection. Pour la période 2018-2019, nos scrutateurs suppléants étaient Mme. I. Golay et M. C. Fürer. J'attends vos propositions.

- Mme. S. Thury : Je vous propose Mme. P. Hitz-Lepori parce que je trouve que c'est mal fait s'ils ne passent pas certains dimanches ensemble et Pia aligne très bien les bulletins dans les enveloppes.

- Mme. P. Hitz-Lepori : Je propose la collègue Mme. R. Buchet qui est prête à nous aider aussi les dimanches et qui a beaucoup d'expérience.

- M. B. Cuanoud : Mme. P. Hitz-Lepori et Mme. R. Buchet étant les seules candidates aux postes de scrutateurs suppléants, l'élection peut s'opérer tacitement et vous êtes donc élues à ce poste.

### **16. Election de la Commission de gestion**

- M. B. Cuanoud : Je vous rappelle que selon notre règlement, la Commission de gestion est composée de sept membres, elle élue pour un an et les membres rééligibles deux fois. En 2018-2019, elle était composée de Mme. V. Hüsler, Mme. S. Jara, Mme. M. Reist, M. V. Bovet, M. T. Creteigny, M. L. Capt et M. A. Magnollay. Mme. M. Reist et M. A. Magnollay ne sont plus rééligibles. J'attends vos propositions.

- M. A. Magnollay : Je vous présente les sortants à savoir Mme. V. Hüsler, Mme. S. Jara, M. V. Bovet, M. L. Capt, et M. T. Creteigny.

- Mme. S. Jara : Je vous propose M. D. Rojard.

- M. L. Magnollay : Je vous propose M. T. Jakob.

- M. B. Cuanoud : Mme. V. Hüsler, Mme. S. Jara, M. V. Bovet, M. T. Creteigny, M. L. Capt, M. D. Rojard et M. T. Jakob étant les seuls candidats pour la Commission de gestion, l'élection peut s'opérer tacitement et vous êtes donc élus à ce poste.

### **17. Propositions individuelles**

- Mme. V. Elamly : Depuis la construction du nouveau quartier à Buchillon sur la place du village, on a un problème de ventilation qui nous donne l'impression d'avoir un réacteur qui perturbe passablement toute la zone. Est-ce que la Municipalité pourrait intervenir svp ? J'ai personnellement écrit un courrier resté sans réponse et je sais que plusieurs voisins ont des soucis avec ce bruit permanent qui est insupportable.

- M. J. Fernandez : Nous prenons note.

- M. F. Chappuis : Question au vice-Syndic concernant la forêt d'Etoy. Les propriétaires de chien et les chiens eux-mêmes sont extrêmement cadrés ce qui n'est pas le cas des cavaliers et des chevaux qui font absolument ce qu'ils veulent et squattent ce bois. Je n'ai pas d'objection à ce qu'ils puissent se balader sur les axes principaux de la forêt mais ils vont partout et avec les pluies, plusieurs promeneurs ne peuvent plus

accéder à certains chemins. Question à M. R. Corthay, qui aurait la compétence pour intervenir ? Est-ce seulement Etoy, ou est-ce qu'une autre commune pourrait intervenir ? Il n'est pas rare de voir dans certains sentiers un écriteau mentionnant « interdit aux chevaux ».

- M. R. Corthay : Il y a plusieurs propriétaires dans ce bois. Le problème des chevaux est connu, ils ne passent pas seulement à travers la forêt mais aussi au travers des vergers, des vignes... Le gros problème est qu'on n'arrive pas toujours à identifier le cavalier pour pouvoir aller plus loin, ce qui n'est pas facile. C'est un problème récurrent.

- M. I. Golay : Le lieu où sont installés les containers devant notre immeuble devient une vraie porcherie du fait de tous ceux qui s'arrêtent pour déposer leurs ordures sans être habitants de cet endroit. J'ai déjà écrit à la Régie du Rhône plusieurs fois pour demander la fermeture de cet espace sans obtenir de réponse. Est-ce que la Municipalité peut me dire s'il y a quelque chose d'autre à faire même si les containers ne sont pas sur la voie publique, mais les odeurs oui ?

- M. J.-M. Schlaeppli : On peut tenter d'écrire une lettre.

- Mme. S. Thury : Pour l'histoire de la poubelle, nous avons eu la même situation et on a dû mettre des cadenas dessus. Je voudrais savoir où en est la réparation des panneaux d'affichage et serait-il possible d'avoir d'autres gobelets que ceux utilisés ce soir qui se renversent très facilement.

- M. J. Fernandez : Le changement des verres est en route.

- M. C. Viquerat : Pour le panneau, ça fait bientôt 3 mois qu'ils doivent changer la partie électronique du panneau. Ça fait deux semaines que le technicien est venu mais il manque des pièces. A présent nous avons 2 panneaux en panne.

- M. V. Hüsler : J'ai lu dans un magazine qu'une école a fait ses propres produits d'entretien avec les élèves. Le résultat semblait intéressant en termes d'efficacité et financier. J'ai gardé l'article où ils donnent les recettes gratuitement si vous êtes intéressés. Est-ce qu'on pourrait essayer ?

- M. T. Severin : On prend volontiers l'article. Cela nécessitera néanmoins une collaboration école-commune vu que ce sont les écoliers qui fabriqueraient ces produits. Je sais qu'il y a une classe à Aubonne qui l'a fait.

- M. A. Magnollay : Une classe a fait cet exercice pour se payer leur sortie, je ne sais pas si le résultat était efficace.

- M. G. Biondi-Morra : Je suis mandaté par mes enfants pour dire que la cantine d'ici c'est super et très bon mais que par contre il y a pas mal de déchets. Y a-t-il quelque chose à faire ?

- Mme. T. Severin : Il faut savoir que les cantinières tentent de doser en demandant à chaque enfant : « tu veux beaucoup ou pas beaucoup », on a essayé avec deux tailles d'assiettes, petites et grandes. Certains mangent bien et finissent plus ou moins leurs assiettes, d'autres mangent moins bien, se servent trop... C'est compliqué d'arriver à zéro déchet en cantine. D'ailleurs une animatrice qui est dans la salle peut vous en parler plus en détails.

- Mme. S. Capt : Effectivement les jours où on sert du poisson, il faudrait agrandir la poubelle. Tous les enfants ont la possibilité de goûter avant de choisir la quantité, on leur rappelle systématiquement. Pas manger n'est pas une solution. Il y a beaucoup de choix de salade notamment. Les quantités de déchets ont bien diminué. Il y a cependant deux animatrices qui sont généreuses et derrière qui on est régulièrement. Tout ce qui est jeté est composté, la coccinelle verte nous l'a certifié.

- M. L. Magnollay : Je voudrais qu'on remercie infiniment Boris pour tout ce qu'il a fait pendant ces deux années de présidence. Je crois qu'il a extrêmement bien conduit les débats, bien conduit le Conseil, de manière dynamique en nous faisant découvrir d'autres lieux, d'autres choses. Il me semble que ses ambitions politiques ne sont pas tout à fait terminées donc, comme une célèbre conseillère communale d'Étoy a ouvert une voie magistrale je crois maintenant bientôt jusqu'au perchoir du Conseil National, on te souhaite de franchir étape par étape, pour pouvoir progresser. « Boris vas-y ! »

- M. B. Cuanoud : Merci à tous. Ainsi s'achève ma dernière séance en tant que Président de ce Conseil. J'ai été très honoré de cette fonction, elle m'a beaucoup apporté, j'ai pris beaucoup de plaisir et j'en souhaite tout autant à mon successeur M. L. Magnollay.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance fixée au lundi 23 septembre 2019 à 20h00 et souhaite à toutes et à tous un bel été en précisant qu'un petit apéritif a été organisé à la sortie à cette occasion.

Séance levée à 23h12

**Prochaine séance :**  
**23 septembre 2019**

Le Président

La Secrétaire

Boris Cuanoud

Fanny Gantin

